

MAIRIE de GENOUILLÉ 86250

05.49.87.10.71

## Nombre de Conseillers : en exercice : 14

présents: 9 votants: 9

Date de la Convocation: 22 août 2023 Date affichage de la convocation 22 Août 2023

## **OBJET**

Délibération n° 31/2023
Refus de demande
exonération de taxe
foncière sur non bâti
(TFNB)pour agriculteurs
en BIO

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, Le Trente et un Août à 20 Heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Genouillé se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Guy VALETTE, Maire Présents: BOLLE Marie-Claire, CHAUVEAU Philippe, CLEMENT Julien, GAUDIN Loïc, LUQUIAU Christophe, MASSON Dany, MORIN Jacques, MORISSET Florian, VALETTE Jean-Guy.

Absents excusés: Marc BRETON, Sandra NIQUET, Patrice GIRAUD

Absents : Patrice TEXERAUD, Christelle DELAGE. Secrétaire de séance : CLEMENT Julien

Vu le courrier de M. Colombel Vincent de Savigné (86) concernant une demande d'exonération de la taxe foncière sur le non bâti des agriculteurs engagés en agriculture biologique.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents

De refuser toute demande d'exonération de taxe foncière sur le non bâti (TFNB) sur les surfaces consacrées à l'agriculture biologique sur la commune de Genouillé.

> Fait et délibéré en mairie les jours mois et an que ci-dessus Au registre sont les signatures. Pour copie conforme, A Genouillé, le 1er Septembre 2023 Le Maire, Jean-Guy VALETTE

